

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUESExtrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le mardi 14 juin 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 8 juin 2016 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoints au Maire, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mmes Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Marie-Paule LEPERS (à M. Stéphane DELANNOY), M. Claude LAMARCCQ (à M. Jean-Max LEFEBVRE), M. Didier DUPE (à Mme Anne-Catherine DERVILLE)

Excusée : Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

Absents : Mme Danièle PETIT, M. Alexandre MEZIERE, M. Dominique SERGENT

N° 16-2-14

Ecoles

.....

Réforme des rythmes scolaires

.....

Tarification des nouveaux ateliers périscolaires

Rapport de Mme AC. DERVILLE,
Adjointe au Maire

Par délibération du 25 juin 2015, nous avons défini la tarification des nouveaux ateliers périscolaires pour l'année scolaire 2015-2016.

Le bilan de l'année a été établi et présenté au comité de pilotage le 24 mai 2016.

D'un point de vue qualitatif, le choix des ateliers a permis cette année de mettre en place des activités variées pour les enfants de la maternelle passant de la créativité à l'expression corporelle (ateliers créatifs, yoga, musique, langue des signes...).

En primaire, les ateliers ont été placés sous le signe de la diversité et de la nouveauté : sciences, théâtre, danse, modelage et de nouveaux ateliers ont été proposés : danse, créa-fresque, espagnol, etc.

Le retour des parents est positif.

D'un point de vue financier, le coût des ateliers pour l'année scolaire 2016-2017 a été estimé à 151 997 €. Malgré le désengagement financier de l'Etat, il vous est proposé de ne pas faire supporter cette charge supplémentaire aux familles et de maintenir les tarifs, soit :

	Bonduois	Non-Bonduois
1 ^{er} enfant participant aux NAP	72 €	86,50 €
2 ^{ème} enfant participant aux NAP	67 €	81,50 €
A partir du 3 ^{ème} enfant participant aux NAP et suivants	62 €	76,50 €

Le paiement se fera par prélèvement automatique pour l'année complète à l'inscription de(s) enfants.
Toutefois pour les familles composées de plusieurs enfants inscrits aux NAP qui le désirent, elles pourront faire le choix d'étaler les règlements en autant de versements :

- le 10 octobre pour le 1^{er} enfant (72 € ou 86,50 € selon la domiciliation)
- le 10 janvier pour le 2^{ème} (67€ ou 81,50 €)
- le 10 mars pour le 3^{ème} (62 € ou 76,50 €)
- le 10 mai pour le 4^{ème} et les suivants (62 € x le nombre d'enfants ou 76,50 € x le nombre d'enfants)

Pour les familles emménageant sur la commune en cours d'année et inscrivant leurs enfants aux NAP, le montant dû sera calculé au prorata du nombre de séances restantes. Ex : inscription d'un enfant bonduois en janvier 2017 : 7,20 € x 6 mois = 43,20 €.

Le tarif de base (72€/an) représente une participation de 1€ par atelier de 1h30 (2 par semaine x 36 semaines).

Les familles en difficulté peuvent solliciter les aides prévues par le Centre Communal d'Action Sociale. Les familles non bonduoises sont invitées à se rapprocher du CCAS de leur commune de domicile.

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer ces tarifs à la rentrée scolaire 2016/2017.

Travaux préparatoires
Conseil d'Administration du 31 mai 2016
Commission Générale du 14 juin 2016



Le Conseil
adhère à la proposition ci-dessus
inscrite et délibérée en séance du Conseil.
Certifié conforme.
Le Maire